

La nouvelle contribution de 35 € à l'aide Juridique : une mesure antisociale

Chambre Nationale des Huissiers de Justice – Lundi 3 octobre 2011 - La chambre nationale des huissiers de justice a pris connaissance du décret du 29 septembre dernier et de la circulaire du 30 septembre, portant application des dispositions de la loi de finance rectificative qui a introduit une contribution à l'aide juridique de 35 € dans toutes les instances introduites devant une juridiction judiciaire ou administrative, sauf exceptions prévues par le texte notamment pour les personnes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

Cette nouvelle contribution a pour objet de compenser la présence de l'avocat pendant la procédure de garde à vue, à la suite de la réforme adoptée récemment par le législateur. La Chambre nationale des huissiers de justice dénonce - comme elle l'a fait dès les débats parlementaires - la mise en place d'un système contraire aux intérêts des justiciables.

La Chambre nationale des huissiers de justice s'inquiète notamment des conséquences de cette nouvelle taxe sur les petits litiges : le nouveau texte aura nécessairement un effet dissuasif contraire au principe d'accès au juge qui risque d'amener les créanciers à se tourner vers des systèmes de recouvrement amiable de leurs créances moins respectueux des droits de la défense que les procédures judiciaires.

De surcroît, la nouvelle taxe, qui sera intégrée aux dépens, sera supportée à l'issue du procès par la partie perdante. Elle se traduira donc par une charge supplémentaire pour des parties économiquement et socialement fragiles, notamment dans les litiges en droit de la consommation.

« Nous avons exprimé nos plus vives réserves sur le principe de cette nouvelle taxe devant l'Assemblée nationale et le Sénat » a réaffirmé le président de la CNHJ, Jean-Daniel Lachkar, « ... La crise de l'aide juridique est indéniable, mais elle ne pourra être réglée que par une réflexion d'ensemble sur son financement, et non par des mesures ponctuelles et contraires à la solidarité nationale ».

Contact presse

ARKANE MEDIA

Véronique MARTIN

Tel : 01 53 43 90 61

Port. : 06 60 99 41 64

Courriel : vmartin@arkanemedia.com

Informations Pratiques

Chambre Nationale des huissiers de justice

44, rue de Douai

75009 Paris

Site internet : www.huissier-justice.fr